

# 2 Vous avez un problème de financement de trésorerie ?

FICHE 2.D

## → LES MESURES FISCALES

### REMBOURSEMENT ACCELERE DES EXCEDENTS D'ACOMPTES D'IS

#### ● Nature de l'aide

Pour les exercices clos au plus tard le 30 septembre 2009, demandez le remboursement anticipé des excédents de versements de l'impôt sur les sociétés (IS) dès le lendemain de la clôture.

#### ● Démarche

Demandes à déposer :

- sous format papier auprès de votre Service des Impôts aux Entreprises (SIE) à l'aide du relevé de solde n°2572 ;
- par voie dématérialisée via le serveur SATELIT (entreprises relevant de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) et entreprises hors DGE ayant adhérees aux télé-procédures).

### CREDIT D'IMPOT RECHERCHE (CIR)

#### ● Nature de l'aide

En 2009, vous pouvez solliciter le remboursement de vos crédits d'impôt recherche 2005, 2006, 2007 non imputés ainsi que vos créances de crédits d'impôt recherche 2008.

Le crédit d'impôt prend en compte 30 % des dépenses en recherche et développement dans une limite de 100 M€ et 5 % au-delà de ce seuil.

#### ● Démarche

##### CIR 2008

Demande à formuler sur la déclaration de la créance n°2069 A (millésime 2009), accompagnée le cas échéant du relevé de solde 2572 si vous demandez également une restitution d'excédent de versements d'IS.

##### CIR 2005 à 2007

Si vous êtes passible de l'IS : demande à formuler sur le relevé de solde 2572 ou sur le formulaire 2573-SD ou sur papier libre.

Si vous êtes passible de l'IR : demande à formuler sur le formulaire 2573-SD ou sur papier libre.

#### **Pour en savoir plus**

Service Inforeg de la CCIP

08 99 705 100 (1,35€ l'appel puis 0,34€/minute selon opérateur)

[www.inforeg.ccip.fr](http://www.inforeg.ccip.fr) (moteur de recherche : crédit impôts)

## 2 Vous avez un problème de financement de trésorerie ?

FICHE 2.D

### RESTITUTION ACCELEREE DE LA CREANCE DE REPORT EN ARRIERE DES DEFICITS (RAD)

#### ● Nature de l'aide

En 2009, vous pouvez solliciter le remboursement de vos créances de RAD des exercices clos en 2004, 2005, 2006 et 2007 non imputées au titre de l'impôt sur les sociétés ainsi que celles déclarées au titre des exercices clos au plus tard au 30 septembre 2009.

#### ● Démarche

Demande à effectuer sur la déclaration de créance 2039 (millésime 2009), accompagnée du relevé de solde 2572 si vous demandez également une restitution d'excédent de versements d'IS. Si vous demandez la restitution d'une créance de RAD déjà déclarée et disponible la demande est à effectuer sur la déclaration de suivi des créances (formulaire n°2573-SD).

### REMBOURSEMENT MENSUALISE DE CREDIT DE TVA

#### ● Bénéficiaires

Entreprises qui déposent des déclarations mensuelles de TVA. Sont également concernées les entreprises soumises au Régime Social des Indépendants (RSI) ou Régime Simplifié Agricole (RSA) ou déposant des déclarations trimestrielles (RT ou ET) à condition d'opter pour le dépôt mensuel des déclarations.

#### ● Nature de l'aide

Remboursement mensuel lorsque les déclarations font apparaître un crédit de taxe déductible.

#### ● Démarche

Compléter l'imprimé n° 3519 (montant minimum au moins égal à 760 €).

#### Pour en savoir plus et télécharger les formulaires

[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

### DEGREVEMENT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE POUR LES INVESTISSEMENTS NOUVEAUX (DIN)

#### ● Objectif

Soutenir l'investissement des entreprises par un dégrèvement de taxe professionnelle pour les investissements nouveaux réalisés entre le 23 octobre 2008 et le 31 décembre 2009.



# 2 Vous avez un problème de financement de trésorerie ?

FICHE 2.E

## → LES MESURES FISCALES (suite)

### REGLES DE PUBLICITE DU PRIVILEGE (URSSAF ET TRESOR)

#### ● Nature de l'aide

Non publicité du privilège en cas de délais de paiement accordés et respectés (CCSF ou non).

Allègement des règles de publicité du privilège : le délai d'inscription passe de 6 à 9 mois quel que soit le CA et la taille de l'entreprise. Le seuil de publication obligatoire est porté à 15 000 € de dettes.

### FACILITATION DES DEMANDES DE DELAIS DE PAIEMENT (URSSAF)

#### ● Nature de l'aide

Possibilité de faire des demandes de délais de paiement :

- par mail ou par téléphone avec des délais de réponse de 3 et 5 jours ;
- par anticipation, avant la date d'échéance des cotisations.

Tolérance pour le paiement de la part salariale des cotisations, dans le mois suivant l'exigibilité.

Remise des majorations de retard forfaitaires de 5 % pour l'employeur, en cas de plan d'apurement respecté.

#### Pour en savoir plus et télécharger les formulaires

[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Numéro unique URSSAF : 0821 0281 33

### CCSF / COCHEF / CODECHEF\*

\* les commissions des chefs de services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale

#### ● Objectif

Obtenir des délais dans le paiement des dettes sociales/ fiscales et chômage.



#### Contacts mesures sociales et fiscales

##### Trésorerie Générale Paris-CCSF

94, rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02

Eliane Die 01 55 80 89 06

[eliane.die@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:eliane.die@dgfip.finances.gouv.fr)

##### Trésorerie Générale Seine-et-Marne-CCSF

38, avenue Thiers 77011 Melun Cedex

Mohamed Loucif 01 64 87 56 96

[mohamed.loucif@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:mohamed.loucif@dgfip.finances.gouv.fr)

##### Trésorerie Générale Yvelines-CCSF

16, avenue de St-Cloud 78018 Versailles Cedex

Diane de Souza 01 30 84 62 90

[diane.desouza@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:diane.desouza@dgfip.finances.gouv.fr)



Préfecture de la région d'Ile-de-France

Guide des aides aux entreprises pour faire face à la crise – juin 2009

## 2 Vous avez un problème de financement de trésorerie ?

FICHE 2.E

### Trésorerie Générale Essonne-CCSF

27, rue des Mazières 91011 Evry Cedex  
Henri Sicard 01 69 13 26 40  
henri.sicard@dgfip.finances.gouv.fr

### Trésorerie Générale Hauts-de-Seine-CCSF

167-176, avenue Joliot-Curie 92013 Nanterre Cedex  
Sofiane Sissaoui 01 40 97 31 99  
sofiane.sissaoui@dgfip.finances.gouv.fr

### Trésorerie Générale Seine-Saint-Denis-CCSF

13, esplanade Jean Moulin 93009 Bobigny Cedex  
Didier Follot 01 48 96 60 14  
didier.follot@dgfip.finances.gouv.fr

### Trésorerie Générale Val-de-Marne-CCSF Hôtel des finances

1, place du Général P. Billotte 94040 Créteil Cedex  
Kahina Yazidi 01 43 99 52 24  
kahina.yazidi@dgfip.finances.gouv.fr

### Trésorerie Générale Val d'Oise-CCSF

10, avenue Bernard Hirsch  
Parvis de la Préfecture 95010 Cergy-Pontoise Cedex  
Olivier Castellano 01 34 25 27 53  
olivier.castellano@dgfip.finances.gouv.fr

## REACTIS 93 – SEINE-SAINT-DENIS

### ● Bénéficiaires

Entreprises inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés en tant que ressortissant de la CCIP Seine-Saint-Denis.

### ● Objectif

Il s'agit d'un ensemble de moyens pour vous assister dès les premiers signes de défaillances. Le processus se développe en deux temps : l'identification des difficultés et leur traitement. REACTIS organise un partage des rôles entre les intervenants CCIP Seine-Saint-Denis, les institutionnels (Tribunal de Commerce, commissions administratives) et les partenaires (relevant du droit, de la comptabilité, de la finance ou liés à l'activité de l'entreprise).



### CCIP Seine-Saint-Denis

Alexis Palmade 01 48 95 11 36  
prevention93@ccip.fr  
191, avenue Paul-Vaillant-Couturier 93000 Bobigny  
www.ccip93.fr